

connaissances techniques particulières pour participer au développement d'un tel outil contrairement au développement du site actuel. Peut être qu'un bref exposé technique serait nécessaire aux assises, des camarades parisiens connaissent cet outil et l'ont déjà expérimenté (voir <http://www.uzine.net/rubrique91.html>). Dans ce cas, il reste nécessaire qu'une personne se charge du webmastering (là ça demande plus de connaissances) pour travailler les squelettes et effectuer les transferts FTP pour les fichiers attachés (type RTF à télécharger) ; pour autant il n'est pas nécessaire de salarier une personne pour cela.

Par expérience, à Lyon le lancement d'un site web sous Spip a été un échec au bout de trois mois du fait du manque d'engagement pour faire de la publication mais cela reste un bon outil quand tout le monde s'y met, l'expérience de nombreux sites développés sous Spip en est la preuve

- nous pouvons faire le choix de ne plus « entretenir » un site web.

## 5. Diversement :

A ce jour, je retire une bonne expérience, en particulier technique, malgré les difficultés rencontrées. Je pense avoir respecté les mandats successifs des assises. Je tiens à souligner que sans salariat pour s'occuper du web des collectifs, qui était au point zéro lors de mon embauche, il n'y aurait pas eu un tel outil de développé, ça prend du temps, beaucoup ! N'en déplaise à certain.

Dans l'état actuel du réseau des collectifs, je ne pense pas qu'il soit possible de mettre en place une interface Spip avec de bons résultats sur la publication d'informations, le débat est ouvert.

Le réseau a peu de fenêtres qui permettent la visibilité de nos activités diverses et variées, le site web a tenté d'y remédier et reste, à ce jour, le seul outil d'information du réseau, hélas.

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

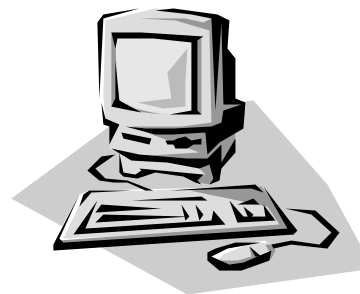
(\*) **SPIP, un système de publication** (extraits du web cité plus haut)

SPIP est un Système de Publication pour l'Internet. Kesako ? Il s'agit d'un ensemble de fichiers, installés sur votre compte Web, qui vous permettent de bénéficier d'un certain nombre d'automatismes : gérer un site à plusieurs, mettre en page vos articles sans avoir à taper de HTML, modifier très facilement la structure de votre site... Avec le même logiciel qui sert à visiter un site (Netscape, Microsoft Explorer, Mozilla, Opera...), SPIP permet de fabriquer et de tenir un site à jour, grâce à une interface très simple d'utilisation.

## CONTRIBUTION TECHNIQUE SUR LE WEB DU RESEAU DES COLLECTIFS D'AC !

- octobre 2002 -

Stéphane, webmestre précaire des collectifs - AC ! Rhône



Le site web des collectifs est opérationnel depuis septembre 2001 après quelques épisodes chaotiques sur la disponibilité du matériel (une enveloppe financière avait été voté aux assises de mars 2001 : 10 000 F) et quelques contrariétés techniques au niveau des serveurs du R@S (hébergeur associatif, le même que les listes de diffusion d'AC !) qui a modifié

ses infrastructures depuis ; le débit s'est amélioré d'une façon satisfaisante autant pour l'accès que pour les transferts de fichiers sur le serveur.

### 1. Ce que l'on trouve sur le web des collectifs : <http://www.ac.eu.org>

Présents sur le site : 732 fichiers (fichiers images et textes en PDF et RTF) dont 285 pages HTML qui s'articulent autour de grands thèmes :

- un dossier Unédic qui reprend partiellement la campagne débutée en octobre 1999 jusqu'à ce jour ;
- le guide des droits des chômeurs mis à jour au 30 juin 2001 (sic) ;
- des dossiers thématiques : droit au transport, aux fluides, au revenu, la R.T.T avec des ressources immédiatement accessibles sur le site (pages de textes, tracts, téléchargeables) et des ressources externes sur internet ;
- des dossiers d'actu : chaque initiative européenne voire internationale est reprise selon les contributions écrites et photographiques de chacun (No Border, Bruxelles, Barcelone, Séville, le G8 à Gênes...) ;
- une page de liens qui reprend les ressources externes présentes sur différentes pages du site et des liens pratiques (institutionnels et militants de nos partenaires habituelles...) ;
- les communiqués du réseau avec les pages d'actu des collectifs ;
- des infos d'actu par thème : intermittents, procès du Mans, semaine de désobéissance sociale... ;

- la carte des collectifs (pour ceux qui ont répondu !) avec une fiche par collectif qui est liée aux infos locales de l'activité envoyées par les collectifs ;
- les lettres rapides depuis le numéro 108 et les publications d'AC ! ;
- un dossier « sécuritaire » qui hélas prend de l'ampleur...

Au total c'est plus de 50 mégas d'infos accessibles qui ont mises en ligne depuis l'été 2001, soit 35 disquettes de 3'5 (1,44 mo).

**Les lacunes** : trop peu de collectifs envoient leurs infos locales, le secrétariat à Avron qui reçoit des fax ne me les transmet pas malgré mes différentes demandes (ce qui a motivé en partie mon absence aux commissions d'animation depuis le printemps 2002), le guide des droits des chômeurs n'est pas à jour depuis la mise en place du PARE au 1<sup>er</sup> juillet 2001 et cela malgré le travail fait par la commission ad hoc depuis une année et les travaux locaux sur la question...

Le site web est une façon de centraliser les infos et surtout de les rendre accessibles visibles pour tous, dans AC ! et également à l'extérieur, l'objectif est donc partiellement atteint. Nous devons dans les prochains mois remédier à ces lacunes.

**2. Fréquentation depuis une année** : <http://www.ac.eu.org/webalizer>

Les premières pages du web ont été mises en ligne lors du référendum que nous avons conjointement organisé avec l'APEIS et le MNCP, printemps 2000. Le webalizer qui analyse la fréquentation du site situait à moins de 100 visites par mois. Nous sommes loin de ce chiffre depuis septembre 2001.

Globalement depuis 12 mois :

- près de 65 000 visites ;
- les pages les plus fréquentées : toutes celles relatives au guide des droits des chômeurs (ex : 966 consultations de la page Assédic en septembre 2002, page pas à jour depuis un an !) puis les communiqués, les pages d'actu des collectifs, les dossiers d'actualité (contre-sommets et événements comme No Border, le procès de Werner Brauener, le procès du Mans...);
- en dehors de l'envoi mensuel que je fais sur la liste interne vous pouvez consulter les archives depuis 12 mois sur <http://www.ac.eu.org/webalizer> (plus de détails techniques...).

### **3. Déficiences techniques & coûts :**

Lors des dernières assises en février 2002, j'avais fait état des difficultés techniques dues à différents problèmes du matériel dédié au web, donc je n'y reviendrai pas et vous renvoie à la contribution précédente (sur demande si cela vous tente !). L'état technique du matériel n'a pas évolué positivement, le scanner a rendu l'âme récemment.

Coût d'achat du matériel	: +/- 10 000 Francs (1 524 euros)
Abonnement France Télécom x 6 mois	: +/- 827 Francs (126 euros)
Abonnement internet x 12	: 1 200 Francs (183 euros)

Ces coûts ne prennent pas en compte les appels téléphoniques. Pour le moment, les frais d'abonnement net et France Télécom sont à ma charge.

Vous pouvez ajouter à cela le poste salaires et cotisations sociales tel que défini par René Seibel pour avoir une vague idée du coût du site web des collectifs sur une année.

### **4. L'avenir du web des collectifs :**

Le contrat de travail du webmestre se termine le 31 mars 2003 et nous ignorons si la possibilité de salarier sera possible en CEC l'an prochain pour des raisons financières et politiques. A cette date j'aurai effectué deux contrats de 12 mois chacun dans le cadre d'un CEC pris en charge à 90 % par l'état (dont 10 % par le conseil général de Paris)

Trois possibilités sont offertes pour continuer l'activité du site à compter du 31 mars 2003 :

- « tenter » un nouveau contrat CEC : il faut envisager de lancer dès ces assises un appel à candidatures car j'ignore si je serai candidat d'une part et si les assises accepteront un 3<sup>e</sup> renouvellement. Cela reste valable pour les autres contrats. Il est important de savoir qu'un contrat CEC peut être renouveler durant cinq années et que la DDTEFP de Paris peut refuser de passer une convention pour un « autre candidat » et en particulier au vu des restrictions budgétaires concernant les emplois aidés type collectivités et associations.
- une interface technique tel SPIP (\*) peut être envisagée et cela peut rendre le site plus actif et participatif. Il n'est pas nécessaire d'avoir des